



**PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2022-233

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer des  
Pyrénées-Atlantiques /**

64-2021-11-09-00007 - Répartition enveloppe NBI au 01-01-2021 (2 pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires et de  
la Mer des Pyrénées-Atlantiques

64-2021-11-09-00007

Répartition enveloppe NBI au 01-01-2021



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Direction**

**Arrêté préfectoral n°21 DP 15,  
portant répartition de l'enveloppe NBI pour la DDTM des Pyrénées-Atlantiques**

**Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**ARRÊTE**

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;
- VU** la loi n°91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;
- VU** le décret n°91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
- VU** le décret n°93-522 du 26 mars 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n°2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services de l'Équipement, des Transports et du Logement ;
- VU** le décret n°2001-1162 du 7 décembre 2001 modifiant le décret n°91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace ;
- VU** l'arrêté du 7 décembre 2001 portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement ;
- VU** l'arrêté du 7 décembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement ;
- VU** l'arrêté du 31 juillet 2018 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de la transition écologique et solidaire au titre des 6e et 7e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, modifié par arrêtés du 13 août 2019 et du 16 mars 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°64-2021-02-11-011 du 11 février 2021 donnant délégation de signature à M. Fabien Menu, directeur départemental des territoires et de la mer ;
- VU** le Comité technique entendu le 21 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT** l'évolution des postes à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques ;

**ARRETE**

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques  
Cité administrative – boulevard Tourasse – CS 57577 – 64032 PAU CEDEX  
Tél. (standard) : 05 59 80 86 00  
[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

1 / 2

**ARTICLE 1er** : La liste des postes éligibles au titre des 6° et 7° tranches de l'enveloppe NBI DURAFOUR, est établie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suivant :

Intitulé du poste	Date d'effet	Nombre de points
<b>MACROGRADE A</b>	4 emplois	100
Chef(fe) du service Pilotage, Affaires juridiques et sécurité routière	01/01/2015	30
Chef(fe) de l'unité Climat énergie	01/01/2017	20
Chef(fe) du pôle urbanisme et fiscalité Pays basque	01/01/2021	25
Chef(fe) de l'unité contentieux-contrôle de légalité	01/01/2021	25
<b>MACROGRADE B</b>	4 emplois	60
Chef(fe) du bureau ADS du pôle urbanisme et fiscalité Béarn	01/07/2011	15
Assistant(e) de direction à Pau	01/01/2016	15
Assistant(e) de direction à Pau	01/01/2007 modifié le 01/01/2020	15
Responsable des visites de sécurité et de réception et de leur suivi (Service Habitat construction / RC / Pau)	01/01/2015 modifié au 01/01/2020	15
<b>MACROGRADE C</b>	2 emplois	20
Instructeur(-trice) des dossiers ANRU et comptabilité ANRU	01/01/2014 modifié le 01/01/2020	10
Assistant(e) chargé(e) de la gestion du guichet unique Police de l'eau	01/01/2020	10

**ARTICLE 2** : L'arrêté 20DP02 du 2 janvier 2020 portant répartition de l'enveloppe NBI pour la DDTM des Pyrénées Atlantiques, est abrogé.

**ARTICLE 3** : Le Directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pau, le 09 NOV. 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental des Territoires et  
de la Mer



Fabien MENU